

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Vernou-la-Celle-sur-Seine, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Étaient présents :

Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Eric SAINT SEBASTIEN, Michel DOYEN, Pascale PALARD, Valérie BOCQUEL, Olivier BEUDAERT, Régine BRAUN, Gerty EMBOULÉ, Josiane PACHOLKI, Sébastien DERREUMAUX, Alain GUYONNET, Elisabeth FRONTIN, Adeline FAIDER-LOGET et Hermann TYNDAL (arrivé à 21h45)

Étaient absents excusés avec procuration :

Geneviève DARGNAT pouvoir à Josiane PACHOLKI

Étaient absents :

Daniel PIGNOT, Nicolas POUZET, Maud THOURY, Bernadette CAPDEVILLE, Nassima VIGUIER et Sébastien PELLERIN

Formant la majorité des membres présents, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance Josiane PACHOLSKI

ORDRE DU JOUR

1. Prolongation de la durée des placements financiers
2. Demande de subvention travaux école maternelle
3. Rapport Social Unique 2024
4. Déclaration d'Intention d'Aliéner
5. Don d'une scène pour la commune

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30, constate que le quorum est atteint.

1. Prolongation de la durée des placements financiers

Par délibération en date du 30 mai 2024, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la réalisation de quatre placements financiers.

Deux de ces placements arrivent à échéance le 31 janvier 2026.

Il a été proposer au Conseil municipal de prolonger la durée des deux placements financiers pour une période de 12 mois, afin d'optimiser la gestion de la trésorerie communale, tout en conservant la disponibilité des fonds à moyen terme :

- 250 000 €, provenant de l'emprunt de 500 000 € souscrit auprès du Crédit Agricole, destiné à la restructuration des voiries, pour une durée de 12 mois ;
- 250 000 €, provenant de l'emprunt de 700 000 € souscrit auprès du Crédit Agricole, destiné à la rénovation des bâtiments communaux, pour une durée de 12 mois.

Vote POUR à la majorité

1 abstention B. GOUYON

2. Demande de subvention travaux école maternelle

La commune envisage la réalisation de travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle, visant à améliorer la performance énergétique du bâtiment, à réduire les consommations d'énergie et à améliorer le confort des usagers.

Dans ce cadre, la commune peut prétendre à une aide financière de l'État, au titre des dispositifs de soutien aux projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le coût total des travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle est estimé à 761 298,96 € HT

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Participation de l'État (toute subvention de l'État) :
266 454,63 €, soit 35 % du montant HT des travaux ;
- Participation de la Région :
266 454,63 €, soit 35 % du montant HT des travaux ;
- Reste à charge pour la commune :
228 389,67 €, soit 30 % du montant HT des travaux.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet et d'en optimiser le financement, il a été proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention de l'État, au titre de « toute subvention de l'État », pour les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle

Vote POUR à l'unanimité

3. Rapport Social Unique 2024

Le Rapport Social Unique (RSU) est un outil réglementaire qui permet de rassembler, dans un document harmonisé et commun à l'ensemble des collectivités territoriales, les données relatives aux ressources humaines.

Il constitue un support d'analyse et de suivi de la situation sociale de la collectivité et remplace les anciens bilans sociaux.

La présente synthèse correspond aux principaux indicateurs du Rapport Social Unique arrêté au 31 décembre 2024.

Elle a été établie via l'application des données sociales, à partir des informations transmises par la collectivité en 2025 au Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

Cette synthèse vise à informer les élus sur l'état des ressources humaines de la collectivité.

La synthèse du Rapport Social Unique 2024 présente notamment :

- les effectifs de la collectivité ;
- la pyramide des âges ;
- la répartition des agents par filière et cadres d'emplois ;
- les quotités et temps de travail ;
- les mouvements de personnel ;
- les charges de personnel ;
- les données relatives à l'absentéisme.

Ce point est inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal pour information.

Il ne donne pas lieu à un vote.

4. Déclaration d'Intention d'Aliéner

Voici la DIA signée depuis le Conseil municipal du 26 novembre 2025 :

- DIA n°202500029 : Aliénation d'un terrain d'une superficie de 934 m², avec une surface habitable de 204 m², sise rue du Panorama, pour un montant de 300 000 €.

5. Don matériel pour la commune

L'association VERNOU LA SCENE, a été dissoute le 5 avril 2025. Elle est actuellement en cours de liquidation. Lors de son assemblée générale extraordinaire du 5 avril 2025, l'association a décidé d'affecter le boni de liquidation à l'acquisition de matériel scénique destiné à être cédé gratuitement à la commune de Vernou-la-Celle-sur-Seine.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de transparence et de conformité juridique. Les aspects légaux et logistiques ont fait l'objet d'échanges préalables avec la commune. Afin de formaliser ce transfert, il est proposé d'établir une convention de cession de matériel à titre gratuit entre l'association et la commune.

Il a été proposé au Conseil municipal

- D'approuver le principe de la cession gratuite de ce matériel au profit de la commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de cession correspondante ainsi que tout document afférent.

Josiane PACHOLSKI et Sébastien SAINT SEBASTIEN ne prennent pas part au vote

Vote POUR à la majorité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h35

Fait et délibéré en séance publique,

La Secrétaire de séance,

Josiane PACHOLSKI

Le Maire,

Alain MOMON